



CONSEIL GENERAL

POSTULAT (art. 53 ss RCG)

« Les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général » (art. 53, al. 2 RCG)

Formulaire de dépôt

Mme / M. : Irene Bernhard

Objet : Installation/Elargissement d'un coin "coup de pouce" à la déchetterie

Développement écrit (ou annexe jointe)

cf. annexe jointe

Signature

Cosignataires

Nom	<u>Conde</u>	Prénom	<u>Benjamin</u>	Signature	
Nom	<u>Wielth</u>	Prénom	<u>Alexandre</u>	Signature	
Nom	<u>Clement</u>	Prénom	<u>Carole</u>	Signature	
Nom	<u>Volet</u>	Prénom	<u>Naxos</u>	Signature	
Nom	Prénom	Signature
Nom	Prénom	Signature

A remplir par le Secrétariat communal

Déposé au Secrétariat, le 14.10.2021

N° d'ordre : 027

Dicastère :

Transmis le* :

Administration communale
1752 Villars-sur-Glâne

*Date à partir de laquelle court le délai (6 mois) de réponse du Conseil communal

Développement écrite postulat « élargissement et meilleur signalisation du coin coup de pouce à la déchetterie et information de population villaroise »

On se rendant à la déchetterie de temps en temps nous avons constaté qu'à côté des "vrais déchets » il y toujours aussi des objets qui sont à tout à fait en état d'être réutilisé, mais d'où le propriétaire n'en a plus besoin. Dans le sens d'une économie circulaire, où on veut qu'un produit puisse être utilisé le plus longuement possible avant d'être intégré au processus de recyclage, ce coin coup de pouce peut peut-être aider à diminuer l'empreinte CO2 de la population villaroise, même si c'est ne qu'un tout petit peu.

Nous invitons dès lors le conseil communal d'étudier la possibilité d'élargir le coin « coupe de pouce » où les objets qui peuvent être réutilisés peuvent être déposés et ensuite reprise par quelqu'un qui peut encore utiliser cet objet et de mieux le signaler.